

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

Epreuves d'admissibilité et d'admission

Rapport du jury

Juillet 2014

Sommaire

	<i>Pages</i>
Préambule	3
Données statistiques	4
Les épreuves écrites d'admissibilité	8
↪ L'épreuve écrite de français	8
↪ L'épreuve écrite de mathématiques	12
Les épreuves orales d'admission	16
↪ La première épreuve - épreuve à choix optionnel	16
↪ La seconde épreuve - épreuve à sujets imposés	18

Préambule

Le rapport de jury du Concours de Recrutement de Professeur des Ecoles vise à permettre aux futurs candidats de prendre connaissance des compétences attendues aux diverses épreuves qui le composent mais également d'en appréhender le niveau d'exigences et de considérer ainsi leurs chances de réussite. Les constats et recommandations établis pour chacune des épreuves sont à cet égard riches d'enseignements.

Inscrit résolument dans le cadre de la refondation de l'école, le nouveau concours de recrutement des professeurs des écoles répond avant tout au besoin de recruter des enseignants polyvalents. Constituant un jalon déterminant du parcours intégré de formation, il s'inscrit dans le cursus de professionnalisation progressive des candidats. Un concours, et celui-ci en particulier, est de ce fait un authentique acte de recrutement et non un processus de certification universitaire.

Le concours 2014 rénové renoue avec une sélectivité de circonstances à laquelle l'académie de Bordeaux, vu son attractivité, est habituée.

Les données statistiques offrent à cet égard une lecture des repères essentiels (nombre de candidats, d'admissibles et d'admis mais également moyennes et dispersions des notes).

Les candidats trouveront ici les rapports des différentes épreuves de la session 2014, rédigés par leurs coordonnateurs et apportant toutes précisions utiles aux candidats quant aux attendus de chacune des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Ces rapports mettent en exergue les principales difficultés rencontrées par les candidats et les erreurs les plus fréquemment survenues mais soulignent par ailleurs leurs points forts.

Il leur appartient ainsi de tenir compte de ces recommandations afin de s'engager dans une préparation aussi efficace que possible.

Je souhaite à tous les candidats d'en tirer le meilleur profit ainsi qu'une pleine réussite dans leur projet professionnel. S'il demeure exigeant et relativement sélectif dans l'académie de BORDEAUX, ce concours n'en est pas moins tout à fait accessible pour qui l'aborde avec lucidité et détermination. Bon courage à toutes et à tous.

Jacqueline ORLAY
Inspectrice d'académie - DASEN
Présidente du jury du CRPE

Pour toute information utile et détaillée de chacune des épreuves de ce concours, les candidats sont invités à consulter le site ministériel spécifiquement dédié au CRPE :

<http://www.education.gouv.fr/cid50557/presentation-des-epreuves-des-concours-de-recrutement-de-professeurs-des-ecoles.html>

Données statistiques

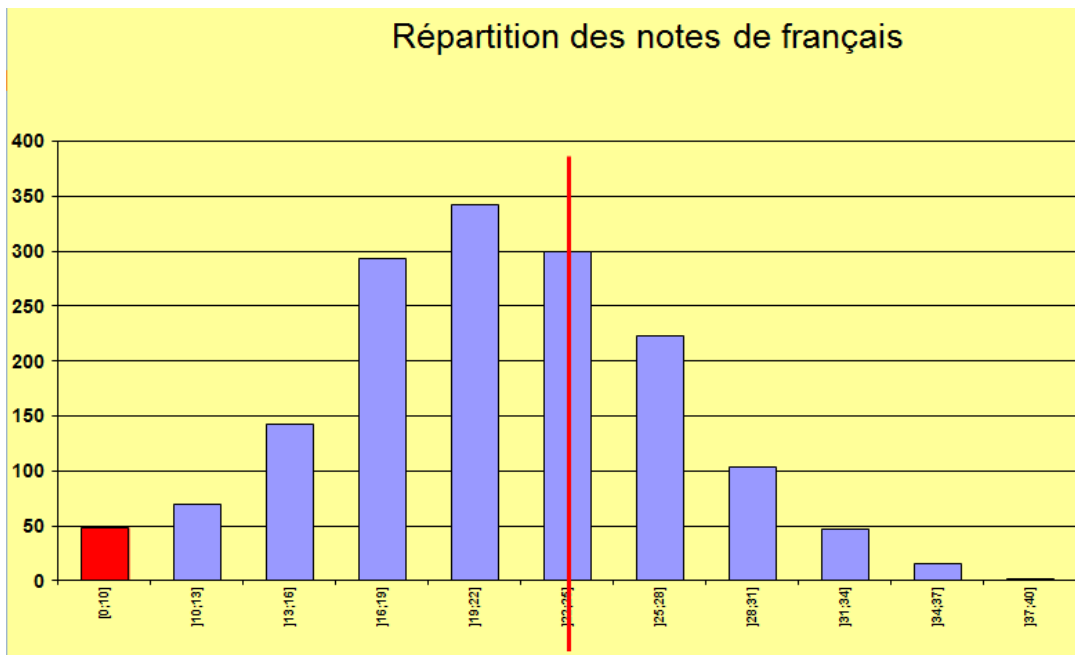
Données générales des inscrits / présents / admissibles / admis par concours

Nature des concours	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
CONCOURS PUBLICS					
LGE Externe Public	243	3221	1468	423	243
LPE Externe Basque	8	22	8	8	8
LPE Externe Occitan	5	15	6	5	4
LLI 2nd Interne Basque	1	8	1	0	0
LLI 2nd Interne Occitan	1	8	1	1	1
LVE 3ème Concours	12	378	101	24	12
Sous Total Public	270	3652	1585	461	268
CONCOURS PRIVÉS					
LHE Externe Privé	12	404	129	24	12
LRE Externe Basque :					
ISLRF	4	7	1	0	0
Enseignement catholique	1	9	5	2	1
LDI 2nd Concours Interne	1	25	7	2	1
LNI 2nd interne Basque :					
ISLRF	1	2	2	2	1
Enseignement catholique	1	1	1	1	1
Sous Total Privé	20	448	145	31	16
TOTAL GENERAL	290	4100	1730	492	284

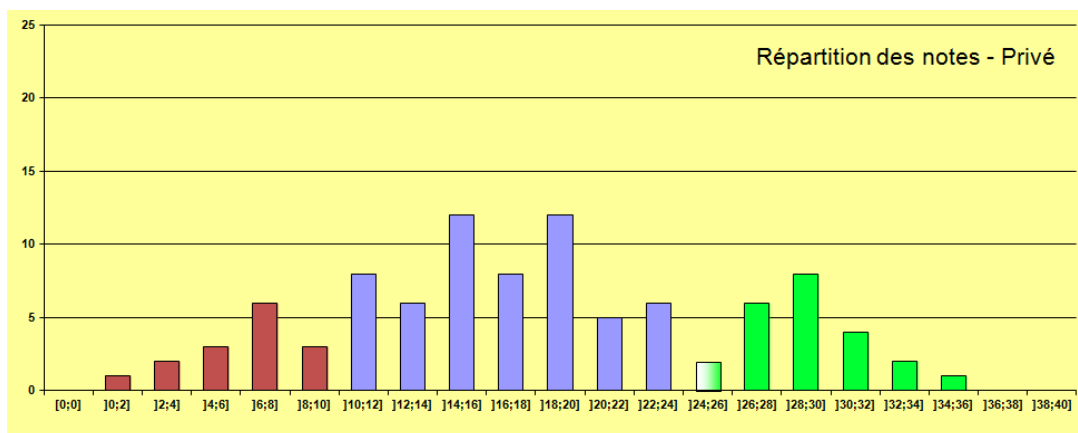
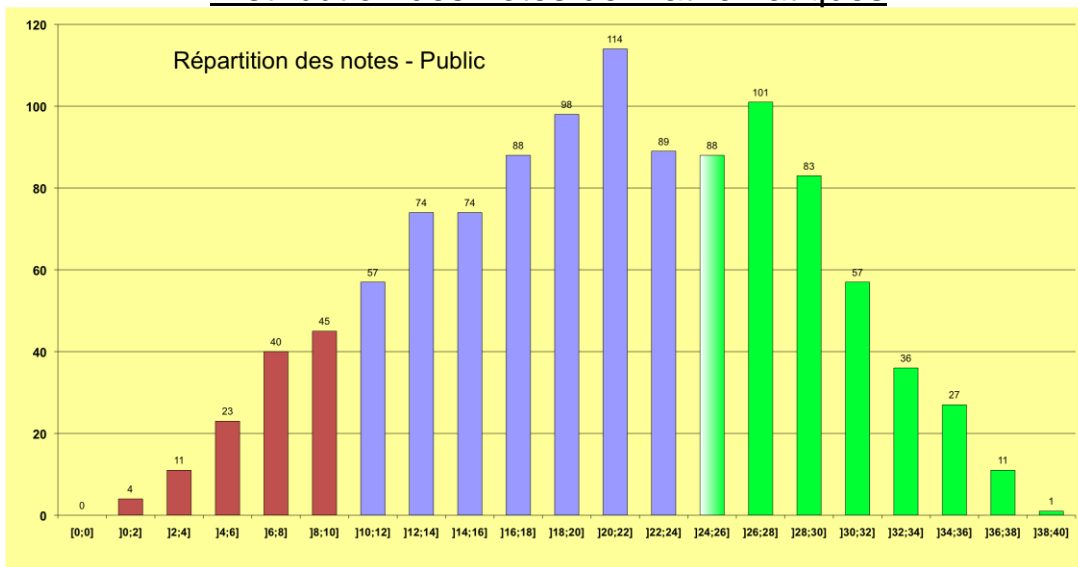
↳ Epreuves d'admissibilité

Concours publics	Moyenne des notes	Ecart-type	Notes éliminatoires	Moyenne 1 ^{ère} partie	Moyenne 2 ^{nde} partie	Moyenne 3 ^{ème} partie	Malus
Français	21,26/40	5,61	48 (3%)	5,56/11	6,76/11	5,64/13	3,31/5
Mathématiques	20,57/40	7,81	167 (10,7%)	6,91/13	6,84/13	7,02/14	0,20

Concours privés	Moyenne des notes	Ecart-type	Notes éliminatoires	Moyenne 1 ^{ère} partie	Moyenne 2 ^{nde} partie	Moyenne 3 ^{ème} partie	Malus
Français	21,68/40	5,03	4 (2,8%)	5,45/11	6,81/11	5,76/13	3,66/5
Mathématiques	18,54/40	7,46	15 (8%)	6,07/13	5,98/13	6,65/14	0,16



Distribution des notes de mathématiques



↳ Epreuves d'admission

1. La première épreuve - épreuve à choix optionnel

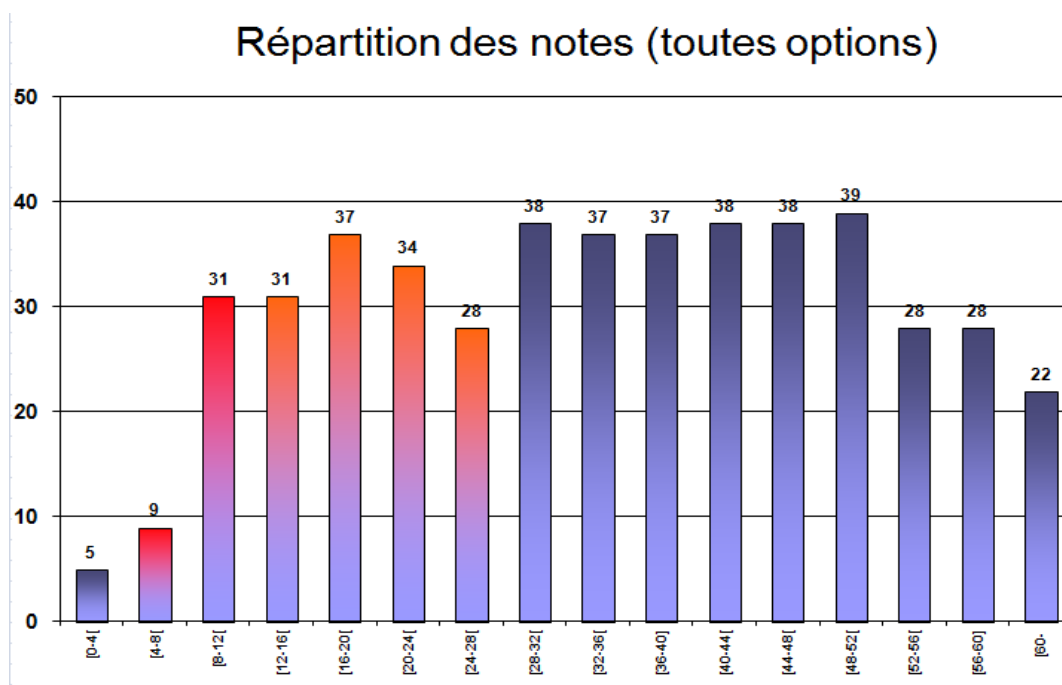
Répartition des candidats par option - première épreuve orale d'admission

	Arts visuels	Education musicale	Education civique	Géographie	Histoire	Sciences et technologie			Histoire des arts
						SVT	Physique	Techno	
Concours publics	40	32	58	31	89	102	79	12	13
Concours privés	3	3	4	1	7	7	3	2	1
Total	43	35	62	32	96	109	82	14	14

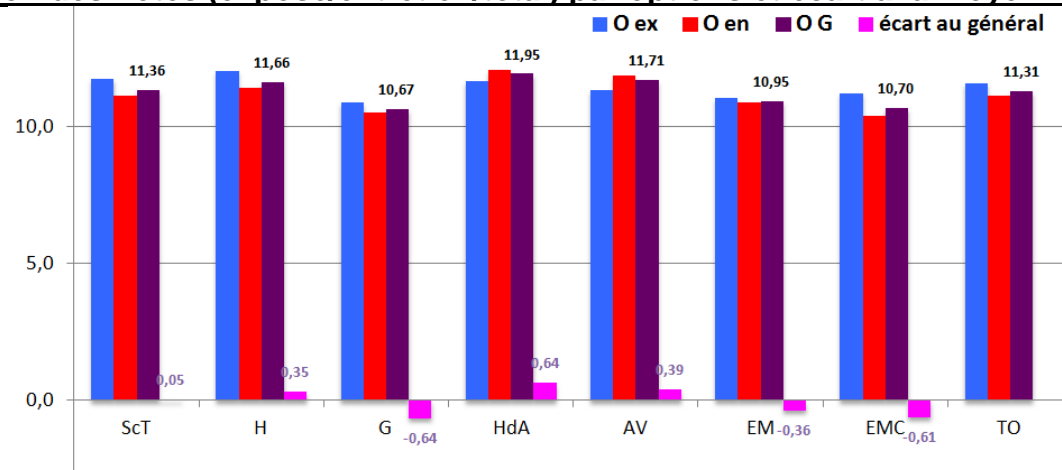
Moyennes des notes par option - première épreuve orale d'admission

	Arts visuels	Education musicale	Education civique	Géographie	Histoire	Histoire des arts	Sciences et technologie	Moyenne générale
Exposé (/20)	11,3	11,1	11,2	10,9	12,1	11,7	11,8	11,6
Entretien (/40)	23,8	21,8	20,9	21,1	22,9	24,2	22,3	22,3
Moyenne (/60)	35,1	32,9	32,1	32,0	35,0	35,8	34,1	33,9

Répartition des notes (toutes options)



Répartition des notes (exposé/entretien/total) par options et écart à la moyenne générale

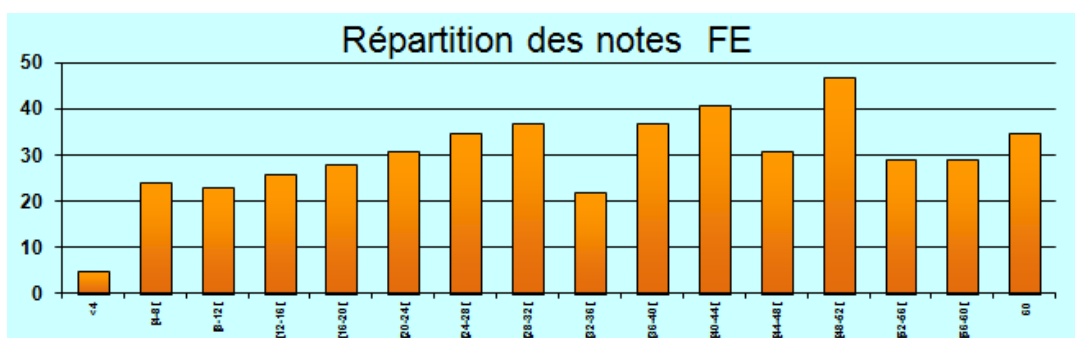
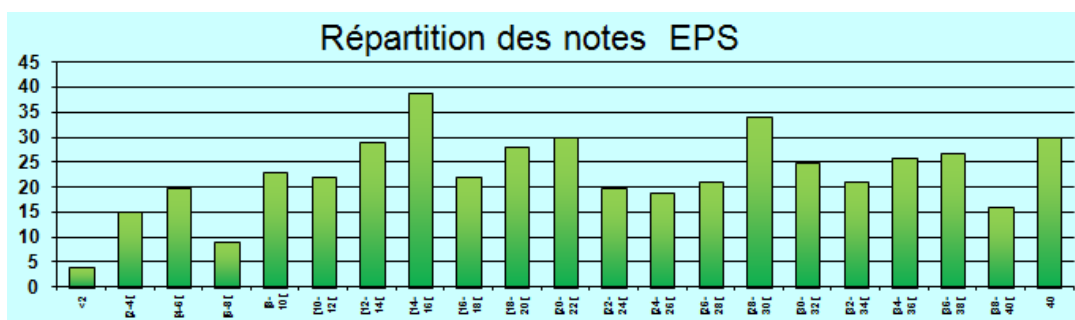
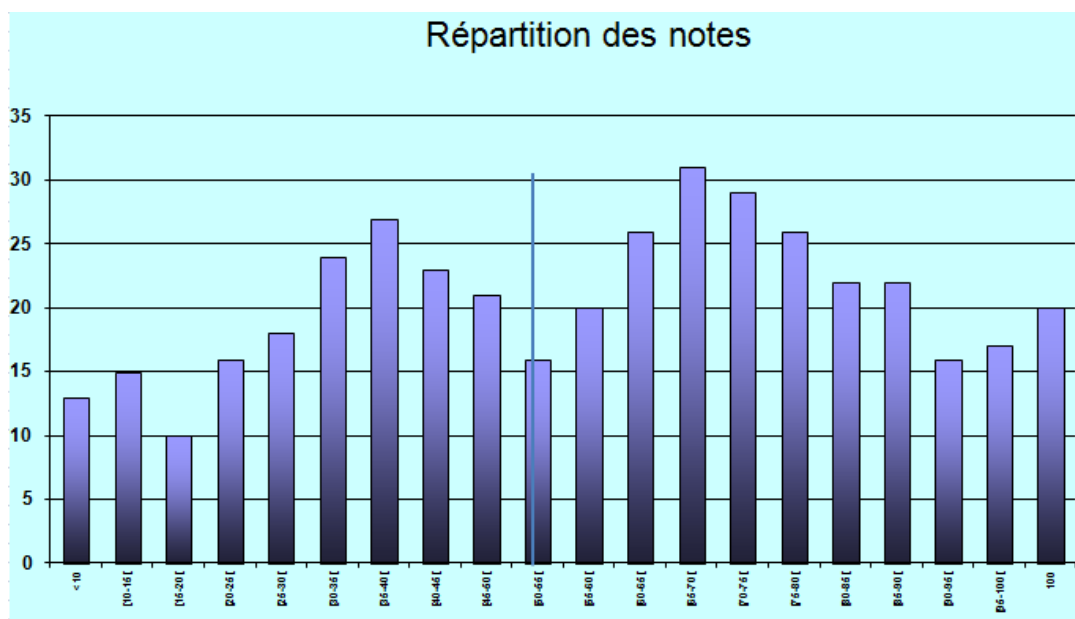


2. La seconde épreuve - épreuve à sujets imposés

Partie 1	Exposé (/20)	Entretien (/20)	Total (/40)	Ecart-type
EPS	11,1	10,9	22,1	11,1

Partie 2	Exposé (/20)	Entretien (/40)	Total (/60)	Ecart-type
Fonctionnement de l'école	12,3	22,5	34,8	16,7

Total épreuve	Exposé (/40)	Entretien (/60)	Total (/100)	Ecart-type
Epreuve 2 (général)	23,4	33,4	56,8	26,5



Les épreuves écrites d'admissibilité

L'épreuve écrite de français

Cette année, l'épreuve d'admissibilité correspondait aux nouvelles maquettes du concours rénové. Tout comme pour l'épreuve de mathématiques, des indications sur le barème détaillé sont fournies par les concepteurs sur le corrigé académique. Les coordonnateurs de l'épreuve (IA-IPR de Lettres, Inspecteur de l'Education nationale et professeur à l'ESPE d'Aquitaine) s'accordent préalablement sur le barème testé en commission d'harmonisation soit avant la correction proprement dite à partir de copies test. Rappelons que les binômes de correction sont constitués d'un personnel du 1^{er} degré (professeur des écoles, conseiller pédagogique ou IEN) et d'un professeur de français. Ils travaillent selon le principe de la double correction jusqu'à l'harmonisation de la note proposée. L'épreuve est notée sur 40 points (1^{ère} partie sur 11 points, 2^{nde} partie sur 11 points également et 3^{ème} partie sur 13 points ; 5 points sont par ailleurs attribués à la langue sur l'ensemble de l'épreuve) et vise à « évaluer la maîtrise de la langue française des candidats, ainsi que leurs connaissances sur la langue : elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et à analyser des textes (...) ainsi que leur capacité à apprécier les intérêts et limites didactiques de pratiques d'enseignement du français » (cf. JORF n°0099 du 27 avril 2013 - annexe I.1). L'épreuve comporte ainsi trois parties distinctes.

↳ Le sujet

⇒ **Commentaires généraux**

La première partie propose des textes littéraires là où, précédemment, il s'agissait d'analyser des textes de nature différente sur un thème donné (par exemple en 2013, le lexique). Le corpus proposé lors de cette session s'étend sur un peu plus de trois siècles : un texte de Diderot (XVIII^{ème} siècle), deux textes contemporains de la fin du XX^{ème} siècle et un texte du XXI^{ème} siècle. Sur le plan générique, le corpus offre deux textes de type autobiographique (Diderot, Philippe DELERM), un extrait de discours de réception du prix Nobel de littérature de 2009 (Herta MULLER) et un texte poétique, plus précisément un poème en prose (Francis PONGE), donc quatre textes à la littérature marquée. Par ailleurs, l'unité du corpus, fondée sur le regard que porte l'écrivain sur les objets, sujet singulier et original, a pu surprendre.

La seconde partie permettait d'aborder une notion cardinale de la langue, les expansions du nom. Elle relève à la fois de connaissances linguistiques, dans la mesure où elle convoque les notions de nom, de groupe nominal et de propositions subordonnées ainsi que des notions sémantiques. Une question sur le vocabulaire donnait aussi la possibilité de mettre en valeur certaines connaissances stylistiques.

Enfin, **la troisième partie, didactique**, proposait un corpus d'« écriture inventée » d'enfants scolarisés en maternelle.

⇒ **Commentaires détaillés sur les différentes parties de l'épreuve**

Première partie : question relative aux textes proposés (moyenne : 5,56/11 pour le *public*, 5,45 pour le *privé*)

La première partie de la nouvelle épreuve repose sur une confrontation de textes littéraires qui n'appelle pas nécessairement une synthèse. Les compétences attendues, ainsi que l'indique explicitement la définition de l'épreuve qui cherche à « *valoriser la capacité des candidats à comprendre et à analyser des textes, ainsi que leur aptitude à établir des relations entre des écrits d'auteurs, d'époques, voire de types différents, qui s'appuient sur un même thème, présentant des points de vue complémentaires tout en étant souvent contrastés* », sont d'ordre littéraire.

Il s'agit :

- de rendre compte de la compréhension fine des textes proposés dans un propos clair et cohérent dans lequel le candidat montre son aptitude à établir des relations, à relever des différences et à proposer des éléments d'interprétation ;
- de « *vérifier les capacités de lecture des candidats pour qu'ils puissent accéder à des ressources qui facilitent leur formation professionnelle dans l'ensemble des disciplines* ».

On attend ainsi une réponse organisée, écrite dans une langue convenable sur les plans lexical, orthographique et syntaxique. Certains candidats qui ont peiné à dégager une problématique pertinente alors que la question les y invitait dans un libellé clair (« *Vous analyserez comment les objets sont révélateurs d'un rapport au monde et à soi-même* »), ont trop souvent cherché à rendre compte des textes un par un, ce qui a été sanctionné. On était pourtant en droit d'attendre des candidats qu'ils s'interrogent pour le moins sur ce qu'en la circonstance l'« objet » peut représenter au-delà de sa valeur fonctionnelle notamment sur le plan symbolique : souvenirs et images, systèmes de valeur, représentation du monde... En outre, le texte poétique de Francis PONGE a pu désorienter, tant par sa nature que par la trivialité du sujet (le cageot). Une autre des difficultés rencontrées concerne la capacité à faire des références explicites aux textes, à les exploiter sous forme de citations. L'institution scolaire est en droit d'attendre d'étudiants rompus à cet exercice pendant les cinq années de leur cursus dans le supérieur qu'ils connaissent les conventions de mise en valeur du propos d'autrui dans leur propre texte. On évitera donc par exemple, des citations mises entre parenthèses, avec ou sans guillemets, parfois même sans le moindre effort pour les intégrer syntaxiquement au propos. Quelques candidats semblent même ignorer l'obligation qui leur est faite de distinguer leur propos de celui des auteurs. La réponse attendue à la question posée exige en outre de faire montre de capacités argumentatives dans un propos a minima organisé. Enfin, passer un concours de recrutement de professeur des écoles nécessite de la part d'un candidat une maîtrise étendue des normes orthographiques et syntaxiques alliant justesse et clarté de l'expression dès lors qu'il sera amené à enseigner à de jeunes élèves les principes fondamentaux d'une langue complexe tant dans sa morphologie que dans sa syntaxe. Or, de trop nombreuses copies témoignent d'une méconnaissance des règles les plus élémentaires de la morphosyntaxe (morphologie du verbe, règles d'accord, usage de la ponctuation, des connecteurs logiques...) que l'on ne peut seulement imputer à la fatigue de l'épreuve. Il est donc nécessaire de se préparer à la maîtrise de cette compétence. La maîtrise de la langue française, rappelons-le, est la première compétence du socle commun de compétences, de connaissances et de culture qu'il s'agit pour les élèves de construire solidement en vue de sa validation aux différents paliers de la scolarité obligatoire.

Seconde partie : connaissance de la langue (moyenne : 6,76/11 pour le *public*, 6,81 pour le *privé*)

↳ **Le questionnaire, les compétences visées**

La définition de l'épreuve indique clairement le niveau de connaissances attendu. Cette partie « *cherche à vérifier l'acquisition de connaissances fondamentales sur la langue française par les candidats, condition nécessaire à la mise en place d'un enseignement sur la langue à l'école* ». Il s'agit des principes de fonctionnement de la langue française correspondant au niveau de la fin de troisième. « *La forme privilégiée est celle centrée sur une notion, mais des questions plus ouvertes comportant aussi une dimension didactique plus affirmée peuvent également être proposées* ». Le questionnaire portant sur les expansions du nom était, en ce sens, particulièrement discriminant dans la mesure où il donnait à distinguer plusieurs notions essentielles de la langue : distinction entre fonction et nature (ou classe grammaticale) des mots ; maîtrise des groupes fonctionnels ; connaissance large des classes grammaticales. Il mettait enfin les candidats en situation de produire des expansions correctes sur le plan grammatical et sémantique. Ainsi, le croisement de l'identification et de la production, révèle le niveau de maîtrise acquis dans le domaine linguistique.

↳ **Les difficultés rencontrées par les candidats**

On constate :

- une maîtrise inégale et approximative de la terminologie grammaticale (attribut, apposition, épithète...) souvent en lien avec la confusion entre nature et fonction et qui, par conséquent, est souvent source d'erreur ;
- un manque de maîtrise dans la connaissance du système linguistique particulièrement en ce qui concerne les propositions subordonnées et leur nature respective (confusion, par exemple, entre complétive et relative). D'autres notions fondamentales telles la distinction entre adjectif épithète et attribut ne sont pas maîtrisées.

On encourage donc les candidats à mieux se préparer dans ce domaine, notamment en ayant recours à des ouvrages de référence et en s'entraînant régulièrement, tout au long de l'année, de manière à acquérir des réflexes et une maîtrise suffisante susceptibles de les aider à réussir cette partie de l'épreuve et, au-delà, à enseigner les principes fondamentaux de la langue à de très jeunes apprenants.

Troisième partie : analyse critique de supports d'enseignement (moyenne : 5,64/13 pour le *public*, 5,76/13 pour le *privé*)

Cette partie, par son caractère didactique dû à l'analyse attendue, permet d'apprécier la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances dans une perspective professionnelle. Le nombre de points attribués à cette analyse critique en souligne toute l'importance et la nécessité de solides connaissances, tant théoriques que didactiques, pédagogiquement transposables.

Le sujet proposé nécessitait de s'être interrogé et préparé sur le développement du langage écrit chez l'enfant. Sa technicité repose sur deux aspects complémentaires : la maîtrise d'un sujet abordé au cours de la formation, l'écriture inventée, et l'observation de productions d'élèves permettant de mettre en évidence certaines caractéristiques des performances de très jeunes scripteurs. D'une manière générale, les candidats étaient inégalement prêts à aborder l'apprentissage de l'écriture en maternelle comme en témoignent la diversité des copies et la maîtrise des notions convoquées. De plus, certaines notions, telles la différenciation, sont difficilement mobilisables pour des candidats, néanmoins une bonne préparation a pu donner des copies de qualité à l'analyse étayée.

Correction de la langue sur les copies dans leur globalité (moyenne : 3,31/5 pour le *public*, 3,66/5 pour le *privé*)

Un concours de recrutement de professeur des écoles suppose que les candidats possèdent une maîtrise satisfaisante de la langue :

- sur le plan sémantique et lexical, dans la capacité à trouver le mot juste et précis correspondant à la notion ou à l'idée évoquée ;
- sur le plan syntaxique, dans la capacité à organiser la phrase en s'appuyant sur les mécanismes propres aux classes grammaticales et aux mots dans leur singularité ;
- sur le plan textuel, dans la capacité à organiser les idées, à les enchaîner dans une progression logique ;
- enfin, sur le plan orthographique, dans la maîtrise des règles d'accord fondamentales et du vocabulaire courant.

Or, force est de constater dans un nombre non négligeable de copies un rapport à la norme pour le moins distant : un tiers environ des candidats semble méconnaître les principes fondamentaux pour s'exprimer dans une langue claire et correcte. On ne saurait, dans ces conditions, prétendre enseigner des principes qu'on ne connaît ou ne comprend pas soi-même.

⇒ **Conseils aux candidats**

- Accorder une attention particulière à la lecture des consignes, mais il est inutile de les recopier ;
- Appréhender le corpus dans le but de dégager les caractéristiques des textes mis en perspective qui serviront à élaborer le propos ;
- Construire sa pensée de manière organisée : introduction, plan, paragraphes, conclusion ;
- S'entraîner à rédiger ;
- Se relire attentivement pour se corriger ;
- Améliorer sa capacité à citer les textes ;
- Soigner la présentation de la copie (écriture lisible, aérée et propre) ;
- Revoir les connaissances en langue et en grammaire de base en particulier (niveau fin de collège) et lire de ce point de vue les programmes du primaire ;
- S'exercer à identifier les classes et fonctions, à déjouer les pièges les plus simples de la langue ; certains sites proposent des exercices autocorrectifs ou des évaluations de niveau (par exemple le site québécois CCDMD <http://www.ccdmd.qc.ca/fr/>).

L'épreuve écrite de mathématiques

Depuis la mise en place de la nouvelle maquette du concours 2014, la seconde épreuve d'admissibilité comporte trois parties notées respectivement sur 13, 13 et 14 points. La première partie est purement disciplinaire, la seconde contient 4 exercices indépendants dont un portant sur des notions didactiques quant à la troisième et dernière partie, elle est de nature pédagogique.

Des indications sur le barème détaillé sont fournies par les concepteurs sur un corrigé type. Les coordonnateurs de l'épreuve (maître de conférences à l'université Bordeaux 1, professeur des universités à l'ESPE d'Aquitaine et inspecteur de l'Education nationale) s'accordent préalablement sur un barème modifié qu'ils testent ensuite avec les correcteurs avant la correction proprement dite. Cette phase d'entente s'est vue rallongée cette année du fait de la nature de cette nouvelle épreuve (troisième partie notamment).

Les « binômes » de correction sont constitués d'un personnel du 1^{er} degré (professeur des écoles, conseiller pédagogique ou IEN) et d'un professeur de mathématiques. Ils travaillent selon le principe de la double correction et après harmonisation de leurs notes pour chacun des exercices des trois parties (selon le barème dont ils disposent), transmettent leurs résultats. Ces derniers sont naturellement susceptibles d'être revus selon les écarts éventuels à la moyenne générale.

1705 copies ont été corrigées en trois jours par 35 commissions : 32 pour les copies des concours du *public* et 3 pour les copies des concours du *privé*.

Une comptabilité précise et périodique des notes est tenue en temps réel pendant toute la durée des corrections par les coordonnateurs informatiques afin d'identifier le cas échéant des écarts de notes injustifiés. Des prélèvements de copies sont alors opérés pour une troisième correction dès lors qu'un effet correcteur est suspecté au-delà de l'effet de lots.

↳ Résultats généraux

Les 1705 copies corrigées se répartissent en 1560 pour les concours du *public* et 145 pour les concours du *privé*. Les moyennes sont respectivement de 20,57/40 et de 18,54/40. La médiane est de 20,75/40 pour les concours du *public* et de 18,50/40 pour ceux du *privé*.

Une douzaine de très bonnes copies ont été notées entre 36 et 40 (exclusivement dans le concours externe public). A l'inverse, le jury ne cache pas son inquiétude quant au niveau fondamental en mathématiques des 167 candidats pour le *public* et des 15 candidats pour le *privé* qui ont obtenu une note éliminatoire (au plus 10/40). Cela concerne ainsi 10,7% des candidats pour les concours du *public* et 10,3% pour ceux du *privé*.

La barre d'admissibilité théorique - s'il n'y avait que l'épreuve de mathématiques - se situerait à 24,75 pour le concours *public*. On s'aperçoit sur les répartitions - bimodales - des notes des deux concours que cela correspond au minimum local séparant les deux « bosses ».

↳ Le sujet

⇒ Commentaires généraux

Le sujet présente une construction conforme aux textes officiels régissant le concours en trois parties. Une partie sur un problème cohérent de mathématiques avec 4 sous-parties, une partie avec quatre exercices indépendants dont un exercice de nature didactique et enfin une partie pédagogique.

Le sujet, faisant appel à des compétences dans des domaines variés (géométrie, fonctions, arithmétique, grandeurs, ...) semble plutôt équilibré. Quelques imprécisions ont été relevées par le jury.

On observe que les moyennes des trois parties étaient équilibrées (ramenées à vingt, celles-ci étaient de 10,63, 10,52 et 10,03 pour le *public*). Il est difficile d'affirmer que la nature pédagogique de la dernière partie puisse expliquer une moyenne légèrement plus basse. Cette partie arrive à la fin du sujet et n'a probablement pas pu être traitée convenablement dans le temps imparti.

De manière générale, les correcteurs ont regretté des raisonnements confus dans les démonstrations géométriques et dans les probabilités. Certains s'interrogent si les candidats n'auraient pas dû utiliser le brouillon afin d'organiser plus correctement leur cheminement logique sur leurs copies.

Les commissions ont souvent éprouvé la nécessité d'appliquer la pénalité pour tenir compte de la présentation, des formalismes mathématiques et la correction orthographique.

⇒ **Commentaires détaillés sur les différentes parties et principales carences**

Première partie (moyenne : 6,91/13 pour le *public*, 6,07/13 pour le *privé*)

Dans cette partie, différentes compétences ont été mobilisées sur un problème. La partie A mettait en jeu des connaissances en trigonométrie et de proportionnalité (dans un contexte d'agrandissement). La majorité des candidats a pu mettre en œuvre les formules de trigonométrie, mais des carences sur l'inversion de ces formules ont été constatées avec des manipulations parfois fantaisistes, ou encore confusion entre l'angle et sa tangente. Souvent, les candidats se sont contentés de calculer la longueur de l'hypoténuse à la question 2.

La partie B portait essentiellement sur les mesures (calculs de durées, de vitesses moyennes, conversions d'unités). On peut s'interroger sur des candidats qui ont des difficultés à convertir les mesures (par exemple : 0,0725h correspond à 7 min 25 s).

Dans la question C, il fallait mobiliser des connaissances sur les fonctions (image, pré-image, interprétation d'un graphique), et en particulier sur des propriétés de la parabole. Certains candidats n'arrivent pas à interpréter correctement la valeur $S(10)$ ni la signification de $S(55)=0$. A la deuxième question, beaucoup de candidats se sont contentés de vérifier que $S(27,5)=2,5$ sans montrer qu'il s'agit effectivement de la valeur maximale.

La dernière question se rapporte au domaine des probabilités. Malgré l'indication donnée dans le sujet sur le calcul de la probabilité, certains candidats trouvent des résultats erronés, voire absurdes.

La reconnaissance de la probabilité conditionnelle à la deuxième question n'a été effective que rarement.

Seconde partie (moyenne : 6,84/13 pour le *public*, 5,98/13 pour le *privé*)

Cette partie est composée de quatre exercices indépendants. Le premier est un exercice de nature pédagogique portant sur la division euclidienne. Certains candidats interprètent de façon erronée le reste de la division euclidienne comme le nombre de pétales restants sur la dernière fleur.

Le deuxième est un exercice d'arithmétique pouvant être résolu à l'aide du PPCM. Cet exercice fait également appel à quelques notions de tableur. Les correcteurs ont regretté des tentatives de mises en équation hasardeuses (« $x=2n+1=3n+1=...$ »). La solution arithmétique 1 de ce problème a été écartée par le jury n'ayant pas de sens au niveau de l'école primaire (Emma parle de ses bonbons ce qui sous-entend la présence d'au moins 2 bonbons). Cette solution n'a été que très rarement proposée par les candidats.

L'exercice trois, de nature plutôt algébrique, portait sur une conjecture à énoncer à partir de quelques exemples, puis à la démontrer par des outils classiques (identités remarquables, développer réduire, ...). Ceux qui ont énoncé la conjecture en termes mathématiques l'ont fait correctement, alors que les formulations données sous forme d'une phrase étaient généralement confuses. Comme déjà signalé sur des rapports antérieurs, pour montrer qu'une équation est vraie en général il ne suffit pas de la vérifier sur quelques exemples.

Enfin, un exercice de géométrie de pondération plus importante que les trois précédents nécessitait des connaissances en géométrie dans l'espace et dans le plan. Il est à regretter que les démonstrations en géométrie soient souvent confuses. Pour certains candidats un carré est déterminé par l'égalité des longueurs des quatre côtés. Peu de candidats ont considéré nécessaire de vérifier que pour utiliser la formule du volume d'une pyramide, il fallait bien vérifier que la hauteur était perpendiculaire au plan qui porte la base. D'autres candidats choisissent mal la base ce qui complique beaucoup la détermination de la hauteur. Les correcteurs n'ont pas apprécié les tentatives de certains candidats de retrouver la valeur attendue par des manipulations hasardeuses. Les candidats qui ont déduit le volume de la pyramide AILM à partir de l'information donnée à la question suivante n'ont pas été crédités des points affectés.

Troisième partie (moyenne : 7,02/14 pour le *public*, privé : 6,65/14 pour le *privé*)

Cette partie, de nature pédagogique, portait sur la notion de proportionnalité. Elle nécessitait de mobiliser le vocabulaire sous-jacent à ce domaine - coefficient de proportionnalité, propriétés additive et multiplicative de la linéarité, etc. - pas toujours maîtrisé par les candidats (certains parlent de « coefficient multiplicateur », de « linéarité multiplicative », etc. ; d'autres répètent essentiellement le texte proposé dans l'extrait du manuel). Il est étonnant que cette partie B, portant sur des notions très classiques pour le concours et l'enseignement primaire, ne soit pas mieux réussie par les candidats. La grande proximité entre les réponses attendues aux questions B1 et B2 d'une part et B3 d'autre part a parfois pu perturber les candidats.

Concernant la partie C, le jury aurait souhaité voir des éléments plus détaillés lorsqu'on demande d'analyser des productions d'élèves. Souvent, seule la procédure de proportionnalité mise en œuvre par l'élève a été décrite sans porter plus d'attention aux autres compétences mises en jeu : nombres décimaux, opérations sur les décimaux, propriété sur les opérations (par exemple : commutativité). Certains candidats sont plus dans la description que dans l'analyse.

L'analyse de l'erreur de Paul - question D2a - reste souvent sommaire.

Pénalités

Dans la nouvelle forme du concours, 5 points au maximum peuvent être retirés du résultat global obtenu pour tenir compte des exigences en matière de correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat contrairement à une pénalité orthographique globale qui pouvait être appliquée dans l'ancienne mouture. Le jury s'est donc mis d'accord pour appliquer cette pénalité selon trois items :

- présentation générale de la copie (ratures, retrait des paragraphes, numérotation des questions, qualité de l'écriture,...) ;

- respect des formalismes mathématiques (confusion entre signe égal et à peu près, confusion entre un segment et sa mesure de longueur, imprécisions de vocabulaire comme confusion entre chiffre et nombre,...) ;
- fautes d'orthographe (en trop grand nombre).

On peut s'interroger sur des candidats se destinant au métier de professeur des écoles qui écrivent des phrases confuses, grammaticalement incorrectes ou encore mathématiquement contradictoires.

Contrairement aux années précédentes où la pénalité - orthographique - n'était appliquée que rarement, les correcteurs ont cette année choisi d'enlever des points dans les limites déterminées en séance de barème. Même si seuls 0,2/40 (soit 0,1/20) points ont été enlevés en moyenne, environ 26% des copies ont été concernées par cette pénalité.

Il est à regretter que de très bonnes copies (note supérieure à 30 sur 40) se voient ainsi pénalisées.

↳ **Conclusion**

La nouvelle forme du concours avec un retour sur une épreuve unique de mathématiques contenant une partie didactique à l'écrit semble avoir été prise en compte par une majorité de candidats mais avec plus ou moins de succès selon leur cursus universitaire sans doute mais assurément en fonction de leur état de préparation.

Le sujet ne contenait pas de pièges particuliers ou de questions difficiles. Aussi, le jury s'attendait-il *a priori* à une moyenne supérieure à celle obtenue.

Les épreuves orales d'admission

S'agissant des deux épreuves orales d'admission, la qualité des prestations des candidats s'avère contrastée et révèle trop souvent une technique maîtrisée pouvant, s'ils n'y prennent garde, devenir par trop stéréotypée ; la partie « EPS » de la seconde épreuve orale en constitue de ce point de vue l'illustration. L'argumentation des choix didactiques et pédagogiques demeure néanmoins un point déterminant de l'entretien.

La première épreuve - épreuve à choix optionnel

L'épreuve repose sur un dossier conçu préalablement par les candidats selon un choix de sept options :

- Sciences et Technologie
- Education musicale
- Arts visuels
- Histoire des arts
- Géographie
- Histoire
- Education civique et morale

↳ **Les dossiers** (*leur conception, leur cohérence et leur pertinence au regard des attendus de l'épreuve, leur densité ...*)

Les dossiers ne sont pas notés. Il est toutefois recommandé aux candidats de suivre les conseils suivants.

Sur la forme :

- le titre doit figurer sur la page de garde ;
- respectant la police de caractère attendue (arial 10), la présentation se doit d'être plus aérée même si cela peut avoir des conséquences sur le nombre de pages autorisé ;
- les annexes sont comprises dans les dix pages du dossier ;
- lorsqu'il y a un CD, veiller à ce qu'il ne comporte pas d'éléments supplémentaires et /ou différents du dossier écrit ;
- il convient d'avoir une attention particulière à la précision lexicale, aux erreurs orthographiques ainsi qu'à la correction syntaxique ;
- il est préférable d'indiquer clairement la classe dans laquelle la séquence est développée.

Sur le fond :

- le dossier se doit d'être organisé autour d'une problématique « scientifique » (au sens de sa pertinence didactique, épistémologique, théorique, pédagogique) en lien avec les enjeux de l'école (il s'agit d'éviter une présentation trop générale non ancrée sur les programmes de référence par exemple) ;
- il doit par ailleurs préciser les enjeux et les finalités des séquences proposées ;
- l'évaluation des apprentissages visés se doit d'être clairement appréhendée ;

- il serait sans doute bienvenu de proposer une conclusion élargissant le sujet (usages pédagogiques des TICE, prise en compte de la diversité des élèves, lien avec les rythmes scolaires réformés...).

↳ **L'épreuve elle-même avec la commission**

⇒ ***La présentation du dossier***

Les membres de la commission ayant pris connaissance et débattu préalablement de chaque dossier, il est attendu du candidat des approfondissements et des élargissements quant à son contenu et aux conclusions auxquelles il amène. Certains candidats se sont à cet égard fort bien préparés en étant capables d'approfondir leur dossier. Il est bien évidemment recommandé de ne pas lire le dossier, ni le paraphraser.

Il convient naturellement de porter attention à l'emploi d'un niveau de langue adapté à l'enseignement (cf. le référentiel de compétences du Professeur des Ecoles).

La mise en œuvre d'au moins une séance en classe est vivement conseillée car elle permet généralement de mieux prendre en compte les élèves : leurs représentations initiales, leurs difficultés, les modalités d'étayage concourant à prendre en compte leur diversité. Il est alors conseillé de s'interroger sur la façon dont le sujet traité peut être abordé dans les autres cycles. La pertinence d'une évaluation sommative finale systématique est interrogée ; l'évaluation diagnostique et formative étant ici prioritaire.

La démarche d'investigation est souvent prévue mais pas toujours appliquée et encore moins explicitée ; c'est un point faible dans les différents champs disciplinaires.

⇒ ***L'entretien avec la commission***

Les fondements scientifiques doivent être suffisamment maîtrisés pour éclairer les enjeux du sujet traité.

Là encore, l'usage d'un niveau de langue adapté sera pris en compte tout au long de l'entretien.

La capacité à se décentrer du dossier pour élargir le propos et préciser les enjeux en lien avec le socle commun de compétences, de connaissances et de culture est essentielle. La capacité à écouter et à dialoguer de manière authentique avec le jury également.

Il est important de pouvoir apporter des précisions sur l'activité de l'élève et non exclusivement sur celle du maître. Les candidats capables d'adopter une posture critique en se dégageant de leurs écrits sont ici valorisés.

La seconde épreuve - épreuve à sujets imposés

Les candidats se sont globalement bien préparés à l'épreuve. Ils ont su, en grande majorité, exploiter les ressources mises à leur disposition. Mais, il faut qu'ils puissent (et c'est particulièrement vrai pour l'exposé) apporter des illustrations plus personnelles à leur présentation. Il faut éviter que la commission ait un sentiment de « formatage ». Les candidats doivent lire très attentivement les intitulés des sujets, et ne pas s'interdire d'élargir mais en le mentionnant. L'entretien est une partie importante de l'épreuve et le candidat doit observer plus de retenue lorsque la commission le sollicite sur un point précis. Certains candidats ont manifesté des signes de réel agacement.

↳ L'épreuve d'éducation physique et sportive

Les candidats ont dans l'ensemble témoigné d'une bonne connaissance des programmes. Leur préparation s'avère néanmoins par trop formatée, conséquence d'une bonne préparation sans doute.

Quelques points mériteraient attention et vigilance : confusion dans le vocabulaire pédagogique, propositions non réalistes (gestes moteurs sollicités non adaptés à l'âge, manque de connaissances théoriques relatives à la physiologie - dépense énergétique par exemple), manque de connaissances règlementaires. De trop nombreux candidats rencontrent des difficultés à construire une progression.

Des recommandations susceptibles d'optimiser leurs prestations (tant à l'exposé qu'à l'entretien) :

- travailler de manière plus réaliste la faisabilité des situations d'apprentissage ;
- clarifier certaines notions pédagogiques (situation de référence, démarche d'apprentissage, évaluation, progression) ;
- approfondir les concepts de différenciation, stratégies et outils d'évaluation et leur transposition didactique et pédagogique ;
- approfondir la dimension interdisciplinaire des apprentissages à partir de l'EPS ;
- mieux mettre en relation EPS et éducation à la santé ;
- développer l'apport que peut constituer la discipline EPS au sein du système éducatif.

↳ L'épreuve de connaissance du fonctionnement de l'école

Les candidats les plus performants témoignent d'une bonne compréhension des textes, d'une connaissance avérée des différents dispositifs, d'une capacité à synthétiser, d'une expérience a minima (stage d'observation, de pratique accompagnée ou encore en responsabilité), d'une réelle capacité d'analyse au regard de la problématique.

Quelques aspects restent cependant à renforcer :

- la connaissance des différents dispositifs masque une difficulté à leur donner un sens pour percevoir les axes forts de la politique éducative ;
- les réponses apportées à certaines problématiques se limitent à une déclaration de bonnes intentions sans réels éléments d'argumentation ;
- les critiques à l'égard du système éducatif se doivent, pour être recevables et constructives, d'être appropriées à la problématique concernée. Là encore

l'argumentation nécessite d'être robuste et étayée, témoignant ainsi d'une bonne distanciation et d'une réflexion contextualisée.

A titre de conseils aux candidats, il leur est suggéré :

- d'adopter une posture plus analytique ;
- d'éviter naturellement la récitation de connaissances sans qu'elles soient mises en perspective ;
- de proposer une situation à analyser dans le corpus, permettant d'appréhender leur capacité à problématiser.
